

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 octobre 2025.

Présents : Anne-Sophie BOHUON, Pascal COSTARD, Gaëlle DANIELOU, André DEMEESTER, Françoise FOUCAUD, Audrey HIROU-ROBERT, Bernard HUBERT-GUGLIELMACCI, Olivier JEHANNE, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT, Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.

Secrétaire de séance : Anne-Sophie BOHUON.

Absents excusés : Sophie BLEJEAN (pouvoir à Sébastien RAOULT), Soizic BLOT (pouvoir à Françoise FOUCAUD), Franck DELALANDE (pouvoir à André DEMEESTER).

Dans le cadre de la délégation de signature (délibération 2020-028 du 9/06/2020), Monsieur le Maire a pris les décisions suivantes :

- Devis de 325,92 € HT (Tiers : FHV) pour entretien hotte cuisine salle polyvalente.
- Devis de 335,00 € HT (Tiers : Comète Informatique) pour réinstallation Windows 11 informatique accueil mairie.
- Devis de 1 000,20 € HT (Tiers : TAMIA) pour remplacement caisson de ventilation à la salle du terrain des sports.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du lundi 13 octobre 2025 : à l'unanimité.

2025-073 : Eco Réhabilitation d'un bâtiment communal en Tiers Lieu multifonctionnel : travaux démolition-curage : autorisation signature devis.

Considérant que les marchés de travaux, dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 euros hors taxes, sont dispensés de procédure jusqu'au 31 décembre 2025 suite à la publication du décret n° 2024-1217 du 28 décembre 2024.

Des demandes de devis ont été transmises à différentes entreprises (6) pour les travaux de démolition et de curage du projet d'Eco Réhabilitation d'un bâtiment communal en Tiers Lieu multifonctionnel, situé 2 place du Roi Salomon.

Deux entreprises ont répondu :

- TNS BTP (Orgères) : proposition de 21 537,62 € HT.
- SFB (Thiex-Noyal) : proposition de 37 867,30 € HT.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De retenir la proposition de TNS BTP (Orgères) pour un montant de 21 537,62 € HT pour les travaux de démolition-curage de l'Eco Réhabilitation d'un bâtiment communal en Tiers Lieu multifonctionnel, situé 2 place du Roi Salomon.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'offre et toutes les pièces afférentes à cette opération.

Financements à solliciter pour ce projet :

Bien Vivre Partout en Bretagne : 140 000,00 €.

Brocéliande Communauté : 200 000,00 €.

Département 35 : contrat de territoire : 200 000,00 €.

Département : ambitions communes -appui renforcé : 200 000,00 €.

Programme LEADER : 75 000,00 €.

Une demande a également été déposé à la Fondation du Patrimoine. Ce projet fait partie des quatre lauréats sur douze dossiers proposés.

2025-074 : Bâtiments communaux : couverture : rénovation : autorisation signature devis.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

2025-075 : Parcellle n° YN n°95 : achat d'une portion : demande d'accord.

Rapporteur : André DEMEESTERE

Pour faciliter l'accès aux engins agricoles et pour garantir la sécurité des riverains au niveau du 34, la Malois, après avis de la commission voirie du 04 octobre dernier, Monsieur le Maire demande au conseil municipal

- De donner son accord pour l'achat d'une portion de la parcelle YN n°95, situé 34, la Malois, pour une surface de 10 m². L'actuel propriétaire est l'indivision CHATELIER. Les frais notariés seront à la charge de la commune
- De nommer Maître PICHEVIN, notaire à Plélan-le-Grand pour établir l'acte de vente.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De donner son accord pour l'achat d'une portion de la parcelle YN n°95, situé 34, la Malois, pour une surface de 10 m². L'actuel propriétaire est l'indivision CHATELIER. Les frais notariés seront à la charge de la commune
- De nommer Maître PICHEVIN, notaire à Plélan-le-Grand pour établir l'acte de vente.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

2025-076 : Délibération relative à l'inscription de nouveaux sentiers ou à la modification de sentiers au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de randonnées.

Rapporteur : André DEMEESTERE

Le Conseil municipal de la Commune de Maxent entend l'exposé fait par Monsieur le Maire sur la législation qui permet au Département d'Ille-et-Vilaine de réaliser un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.) pour protéger et aménager les sentiers de randonnée.

Selon l'article L. 361-1 du Code de l'environnement, le Conseil municipal doit délibérer pour avis sur l'établissement par le Département d'un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. Ceux-ci peuvent comprendre notamment des voies publiques, des sentiers faisant partie de propriétés privées qui feront l'objet de conventions avec leurs propriétaires, des voies communales ou des chemins ruraux.

Cette délibération comporte l'engagement par la commune d'affecter les voies communales et les chemins ruraux concernés au passage des piétons et/ou des cavaliers et de ne pas aliéner ni supprimer ces chemins ou sections de chemins ainsi affectés.

L'inscription définitive de sentiers traversant les propriétés privées au P.D.I.P.R. nécessitera obligatoirement la signature de convention avec la commune, le Département et le propriétaire.

La suppression d'un chemin inscrit au plan départemental ne peut dès lors intervenir que sur décision expresse du Conseil municipal qui doit avoir proposé au Département un itinéraire de substitution approprié à la pratique de la promenade et de la randonnée.

Concernant le réseau de sentiers d'intérêt départemental (GR- GRP- Equibreizh), le Département assure les aménagements et l'entretien courant des linéaires concernés, à l'exception des tronçons faisant l'objet d'une convention spécifique entre le Département et la structure communale ou intercommunale, leur délégant ces missions. Les associations partenaires du Département assurent le balisage.

Concernant le réseau de sentiers d'intérêt local (boucles pédestres et équestres créées à l'initiative des collectivités locales), l'aménagement et l'entretien courant ainsi que le balisage relèvent de la compétence des collectivités locales, Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- De donner un avis favorable au Département d'Ille-et-Vilaine afin d'inscrire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée la modification d'itinéraires équestres d'intérêt local figurant en annexe.
- De s'engager à affecter les voies communales et les chemins ruraux concernés au passage des cavaliers et de ne pas aliéner ni supprimer ces chemins ou sections de chemins ainsi affectés sans avoir proposé au Département un itinéraire de substitution.

- De s'engager à aménager et à entretenir selon la délégation convenue avec la communauté de communes de Brocéliande ces chemins ainsi affectés ainsi que le balisage.
- De s'engager à obtenir la signature de toutes les conventions pour les sentiers traversant des propriétés privées (le cas échéant).

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De donner un avis favorable au Département d'Ille-et-Vilaine afin d'inscrire au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée la modification d'itinéraires équestres d'intérêt local figurant en annexe.
- De s'engager à affecter les voies communales et les chemins ruraux concernés au passage des cavaliers et de ne pas aliéner ni supprimer ces chemins ou sections de chemins ainsi affectés sans avoir proposé au Département un itinéraire de substitution.
- De s'engager à aménager et à entretenir selon la délégation convenue avec la communauté de communes de Brocéliande ces chemins ainsi affectés ainsi que le balisage.
- De s'engager à obtenir la signature de toutes les conventions pour les sentiers traversant des propriétés privées (le cas échéant).

2025-077 : Brocéliande Communauté : rapport d'activités 2024 : présentation.

Rapporteur : Audrey HIROU-ROBERT

Le rapport d'activité 2024 de Brocéliande Communauté reprend les éléments marquants de l'année, les points clés, son fonctionnement.

Madame Audrey HIROU-ROBERT présente les éléments suivants :

Développement numérique : fibre, fin du chantier année 2026.

Service info jeunesse : forum de l'emploi.

Petite enfance : ouverture de la crèche à Bréal-Sous-Montfort. 40 enfants peuvent être accueillis.

Culture : mise en place de différentes résidences d'artistes

Pôle entrepreneurial le Repaire à Bréal Sous Montfort : Galerie B, programme culturel qui accompagne le pôle économique Le Repaire.

Réseau des médiathèques de Brocéliande : signature de la convention avec la médiathèque départementale d'Ille et Vilaine. Validation du schéma de lecture publique. Succès conformé de la navette. 24 % d'abonnés.

Associations : budget stable

Tissu économique et dynamique et durable : autour du tourisme durable. L'Office du Tourisme de Brocéliande a obtenu le label d'état « Tourisme et Handicap ». Engagement dans le développement et dans la gestion d'une offre de randonnées de qualité.

Convention avec les compagnons Bâtisseurs de Bretagne : BricoBus pour lutter contre le mal-logement et la précarité énergétique dans le parc d'habitat privé.

Espace France Service : recrutement d'une personne supplémentaire. Un espace a ouvert à Bréal Sous Montfort en complément de celui de Plélan le Grand

Territoire en transition : Petites Villes de demain : Démarche collective pour réaffirmer l'engagement des partenaires en faveur de la revitalisation des centralités du territoire.

Mobilité : nouvelle ligne 612 Plélan le Grand /Redon.

Plan Climat Air Energie Territorial : définition de zones d'accélération où des projets d'énergies renouvelables peuvent s'implanter.

Agir en biodiversité : semaine phare sur le sujet, valoriser les différentes actions allant de l'aménagement des espaces naturels à la sensibilisation des citoyens en passant par une gestion écologique des espaces publics.

Partenaires : différents mouvements sur la gestion de l'eau (Eaux et Vilaine, Syndicat mixte du Grand Bassin de l'Oust).

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2024 de Brocéliande Communauté.

Monsieur le Maire informe :

- Antenne relais téléphonique : Par convention, la commune de Maxent met à disposition un emplacement à la Lande des Douets où se situe une antenne relais téléphonique à la société VALOCIMIE. Cette dernière a décidé de résilier la convention. En effet, elle n'a pas trouvé d'opérateurs téléphoniques pour utiliser cette antenne. D'autant plus, que la société SFR a acheté un terrain à proximité pour en installer une.

- Calendrier : dates à retenir :
8/11/2025 : commission générale : présentation de l'avant projet sommaire de l'éco réhabilitation d'un bâtiment communal en tiers lieu multifonctionnel, 2 place du Roi Salomon.
11/11/2025 : commémoration de l'armistice.
15/11/2025 : opération une naissance/un arbre.
15/12/2025 : commission électorale.
15/12/2025 : conseil municipal.
09/01/2026 : vœux du maire.

Madame Françoise FOUCAUD informe :

- Maxent d'Autrefois : présentation de l'album photo. Il est à la vente à la mairie et à la médiathèque pour un montant de 20,00 €.

L'ordre du jour étant terminé, la séance a été levé à 21H17.

Le Maire

Secrétaire de séance

Ange PRIOL

Anne-Sophie BOHUON

